

GERARDMER SD5.1

Le dossier 16

« Gérardmer Patrimoine Nature »

**Hyper-urbanisation : la lutte se construit**

**On retrouve un trio bien décidé à faire entendre sa voix de concert. Anne Huart, Jacques Valentin et Jean-Claude Crouvezier. Ils sont gérâmois, attachés à la Perle des Vosges, sa nature, son lac, ses promenades, son calme, à un cadre de vie qui semble idyllique à tant de monde. Cet environnement, les habitants entendent bien le conserver. Pourtant, les temps sont durs pour ce cadre naturel en pleine mutation. « Sur les coteaux, il y a une prolifération de constructions de chalets (plus de 70 unités en 15 mois) pour la plupart des résidences secondaires ou locations saisonnières.**



Un net recul de la nature... c'est ce qui touche avant tout les membres du collectif

En centre-ville, on constate la construction de bâtiments collectifs par des agents immobiliers sans scrupule exploitant de façon calculée une réglementation d'urbanisme permissive dont il s'avère qu'elle sert l'intérêt des lobbyistes de l'immobilier et amène à la destruction du patrimoine historique, culturel et paysager, de la ville », précise le trois membres actif du collectif – devenu association – « Gérardmer Patrimoine Nature ».

Non seulement la ville est défigurée petit à petit, mais au-delà de l'aspect esthétique et environnemental, les conséquences sont nombreuses. « Les prix des terrains, maisons et autres biens fonciers augmentent pour être vendus bien sûr aux plus offrants et dans le même temps rendus inaccessibles aux jeunes ménages. La population locale diminue (15 % en 9 ans), les écoles ferment, la population vieillit, les résidences secondaires augmentent (35% des habitations en 2015), sans doute 50% en 2019, avec un nombre élevé de « lits froids » la moitié de l'année.

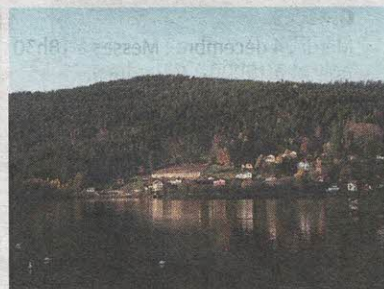
Gérardmer est en surfréquentation en période de congés scolaires, ses structures d'accueil sont saturées. Les manifestations non contrôlées se développent au détriment du concept montagne. Les infrastructures ne suivent pas avec le grave problème à venir du bouleversement hydrologique que provoquera l'augmentation conséquente des surfaces imperméabilisées. Les incivilités et le bruit sont quotidiens, avec un pic le week-end. On déplore un manque de logement pour les locaux et les saisonniers qui s'installent en périphérie... »

### Un triste constat visuel et environnemental

Les chevilles ouvrières de l'association sont allées à la rencontre des services d'urbanisme, du premier magistrat... « Mais même si leur écoute est bienveillante, ils nous répondent qu'ils ne peuvent rien faire. La densification, dont les dommages affectant paysage et cadre de vie sont bien visibles, est la conséquence de l'application de règles locales d'urbanisme inadéquates augmentant un peu plus les effets, déjà très néfastes pour l'environnement, de la réglementation nationale qu'est la loi ELAN.



Anne Huart, Jacques Valentin et Jean-Claude Crouvezier



Le but : faire comprendre que la politique d'hyperurbanisation ne peut et ne doit perdurer

conformité ne s'opère en cours et à l'achèvement des travaux ?

### Un net recul de la nature

Nous avons par ailleurs observé qu'un candidat déclaré aux prochaines municipales à Epinal, membre du Conseil Départemental, est le président de nombreuses SCI et de sociétés qui, pour celles liées aux activités immobilières, investissent sans vergogne à Gérardmer dans des projets défigurant notre ville. Comment peut-on se targuer de pouvoir assurer la transition écologique d'Epinal, de vouloir protéger sa ville, et en même temps dénaturer sans scrupule la ville voisine en son centre et sur les rives de son lac, transformer la vocation touristique familiale de cette ville pour n'en faire qu'un produit marketing standardisé ? »

Un net recul de la nature... c'est donc bien ce qui touche avant tout les membres du collectif. Le but : faire comprendre que

la politique d'hyperurbanisation ne peut et ne doit perdurer. Pour eux, il est urgent de revoir les règles d'urbanisme, d'appliquer une procédure d'instruction impartiale, des contrôles effectifs et plus sévères en fin de construction, et en amont, de travailler ensemble entre architectes, Architecte des Bâtiments de France et mairie, de préserver les terres agricoles et le monde rural, de construire ensemble un projet d'avenir.

Pour ce faire, « Gérardmer Patrimoine Nature » s'appuie sur des actions engagées dans d'autres communes qui font face à la même problématique. Et d'énumérer : « Chamonix, via son « explosif » maire Eric Fournier, se trouve engagée depuis plusieurs années et a modifié son PLU, quitte à refuser d'appliquer les directives nationales. Plusieurs villes s'unissent pour modifier la loi montagne (Le Grand Bornand, La Clusaz, Bourg Saint Maurice, Les Deux Alpes, Morzine). Certaines ont gelé leur PLU et le modifient actuellement, Biarritz limite les locations Airbnb à une par habitation principale, 120 jours par an. En Suisse, la guerre est menée dans les stations contre les résidences secondaires. La loi Lex Weber limite à 20 % son nombre, avec possibilité de descendre ce chiffre. A Chamalières, dans le Puy-de-Dôme, le maire Louis Giscard D'Estaing refuse la densification urbaine. Nous n'avons rien à gagner, c'est une démarche citoyenne, apolitique. »

Une démarche déjà affichée sur un autocollant initié par Anne Huart, et qui sera à l'ordre du jour d'une réunion publique programmée le 10 janvier prochain à 18 heures en mairie de Gérardmer. (J.L.)





précise les deux membres actif du collectif – devenu association – « Gérardmer Patrimoine Nature ».

Non seulement la ville est défigurée petit à petit, mais au-delà de l'aspect esthétique et environnemental, les conséquences sont nombreuses. « Les prix des terrains, maisons et autres biens fonciers augmentent pour être vendus bien sûr aux plus offrants et dans le même temps rendus inaccessibles aux jeunes ménages. La population locale diminue (15 % en 9 ans), les écoles ferment, la population vieillit, les résidences secondaires augmentent (35% des habitations en 2015), sans doute 50% en 2019, avec un nombre élevé de « lits froids » la moitié de l'année.

Gérardmer est en surfréquentation en période de congés scolaires, ses structures d'accueil sont saturées. Les manifestations non contrôlées se développent au détriment du concept montagne. Les infrastructures ne suivent pas avec le grave problème à venir du bouleversement hydrologique que provoquera l'augmentation conséquente des surfaces imperméabilisées. Les incivilités et le bruit sont quotidiens, avec un pic le week-end. On déplore un manque de logement pour les locaux et les saisonniers qui s'installent en périphérie... »

### Un triste constat visuel et environnemental

Les chevilles ouvrières de l'association sont allées à la rencontre des services d'urbanisme, du premier magistrat... « Mais même si leur écoute est bienveillante, ils nous répondent qu'ils ne peuvent rien faire. La densification, dont les dommages affectant paysage et cadre de vie sont bien visibles, est la conséquence de l'application de règles locales d'urbanisme inadaptées augmentant un peu plus les effets, déjà très néfastes pour l'environnement, de la réglementation nationale qu'est la loi ELAN.

Ce qui est certain, c'est que les professionnels chargés d'élaborer ces règles locales, tant celles du Plan Local d'Urbanisme que celles de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenu Site Patrimonial Remarquable, ne pouvaient ignorer que leur application amènerait inévitablement à cette densification.

La question est de savoir pourquoi il aurait été ainsi décidé que les règles profitent avant tout aux promoteurs et autres spéculateurs, qui plus est quand ces règles trahissent les belles intentions revendiquées par la réglementation SPR. Le constat visuel que chacun peut faire aujourd'hui démontre malheureusement que ces belles intentions ne resteront que des mots. Comment parler d'encadrer et définir alors que les projets sont validés dès lors qu'ils sont conformes aux règles « sur le papier », c'est-à-dire dans la présentation qui en est faite sur les plans de permis de construire, alors qu'aucun contrôle de



Le but : faire comprendre que la politique d'hyperurbanisation ne peut et ne doit perdurer

conformité ne s'opère en cours et à l'achèvement des travaux ?

### Un net recul de la nature

Nous avons par ailleurs observé qu'un candidat déclaré aux prochaines municipales à Epinal, membre du Conseil Départemental, est le président de nombreuses SCI et de sociétés qui, pour celles liées aux activités immobilières, investissent sans vergogne à Gérardmer dans des projets défigurant notre ville. Comment peut-on se targuer de pouvoir assurer la transition écologique d'Epinal, de vouloir protéger sa ville, et en même temps dénaturer sans scrupule la ville voisine en son centre et sur les rives de son lac, transformer la vocation touristique familiale de cette ville pour n'en faire qu'un produit marketing standardisé ? »

Un net recul de la nature... c'est donc bien ce qui touche avant tout les membres du collectif. Le but : faire comprendre que

une procédure d'instruction impartiale, des contrôles effectifs et plus sévères en fin de construction, et en amont, de travailler ensemble entre architectes, Architecte des Bâtiments de France et mairie, de préserver les terres agricoles et le monde rural, de construire ensemble un projet d'avenir.

Pour ce faire, « Gérardmer Patrimoine Nature » s'appuie sur des actions engagées dans d'autres communes qui font face à la même problématique. Et d'énumérer : « Chamonix, via son « explosif » maire Eric Fournier, se trouve engagée depuis plusieurs années et a modifié son PLU, quitte à refuser d'appliquer les directives nationales. Plusieurs villes s'unissent pour modifier la loi montagne (Le Grand Bornand, La Clusaz, Bourg Saint Maurice, Les Deux Alpes, Morzine). Certaines ont gelé leur PLU et le modifient actuellement, Biarritz limite les locations Airbnb à une par habitation principale, 120 jours par an. En Suisse, la guerre est menée dans les stations contre les résidences secondaires. La loi Lex Weber limite à 20 % son nombre, avec possibilité de descendre ce chiffre. A Chamalières, dans le Puy-de-Dôme, le maire Louis Giscard D'Estaing refuse la densification urbaine. Nous n'avons rien à gagner, c'est une démarche citoyenne, apolitique. »

Une démarche déjà affichée sur un autocollant initié par Anne Huart, et qui sera à l'ordre du jour d'une réunion publique programmée le 10 janvier prochain à 18 heures en mairie de Gérardmer. (J.L.)

# Le Grand Saint Nicolas des Lorrains

Par Jean-Marie Cuny.  
Format 20 x 25 cm.  
64 pages.

- Saint Nicolas aujourd'hui.
- Qui est Saint Nicolas ?
- L'histoire et les miracles de Saint Nicolas.
- Le protecteur de l'enfance.
- Le culte de Saint Nicolas.
- Le Père Fouettard.

Saint Nicolas est un personnage historique qui a bel et bien existé. Ce livre en retrace son histoire et plus particulièrement la Lorraine.

**Bon de commande à envoyer** aux ÉDITIONS DU SAPIN D'OR  
6 rue Jean Viriot - 88000 EPINAL

Mme, Mr.....  
souhaite..... exemplaire(s) du livre "Le Grand Saint Nicolas"  
au prix unitaire de 19,00 € + frais de port\*  
Règle le montant de.....euros  
Souhaite recevoir la commande à l'adresse suivante : .....

\*+ 6,50 euros pour 1 exemplaire et 1,5 euro de frais de port par exemplaire suivant.